

Alliance Nationale Femmes et foncier :



act:onaïd



Landesa

STAND FOR HER LAND
HER RIGHTS. HER LAND. A BETTER FUTURE FOR ALL.

Termes de Référence

Activité de Réalisation de l'étude de base de l'initiative de plaidoyer pour la reconnaissance des droits fonciers des femmes au Sénégal (STAND FOR HER LAND) SENEGAL ANFF

Juin 2023

Contexte

Au Sénégal la problématique du droit de la femme à la propriété foncière reste une forte préoccupation du développement durable eu égard au contexte de la gestion durable des ressources naturelles et de la réduction de la pauvreté. L'engagement des acteurs relève du constat général de la faiblesse notoire de l'accès et du contrôle des terres par les femmes sur la base de paramètres inégalitaires persistants et un processus de socialisation favorables à cette discrimination. L'incidence négative de l'ensemble de ces facteurs sur la situation économique et sociale des femmes génère et consolide la tendance à la féminisation de la pauvreté dans le pays.

Les droits fonciers des femmes (DFF) sont des droits humains fondamentaux. Ils constituent le socle de l'égalité des sexes et de la dignité de la femme et ils sont déterminant pour l'amélioration de la sécurité alimentaire, des mesures de lutte contre le dérèglement climatique, la lutte contre la pauvreté et la croissance économique durable. Reconnaissant leur importance transversales les dirigeants du monde entier et du continent africain ont pris des engagements formels, spécifiques et urgents dans de nombreux cadres de référence pour veiller à ce que toutes les femmes aient des droits fonciers sûrs. Ceux-ci incluent l'Agenda 2030, les Déclarations de Rio, la Déclaration des Nations-Unies sur les Droits des paysans, la Vision de l'Union africaine 2063, la Déclaration de Malabo et beaucoup d'autres.

A cela, il faut ajouter que le Sénégal est signataire de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, (O.N.U.) en 1980. Ce dispositif atteste de l'existence d'un cadre juridique favorable aux femmes quant à la jouissance de leurs droits.

Pourtant, depuis l'adoption de la loi sur le Domaine national en 1964, le Sénégal a stabilisé dans une large mesure son système de gouvernance foncière et a créé les conditions d'un égal accès des hommes et des femmes aux ressources foncières. Dans cet ordre d'idées, les différentes constitutions que le pays a connues, suggèrent toutes, un égal accès aux ressources foncières. Toutefois, l'effectivité de cette réglementation en faveur de l'égal accès des hommes et des femmes aux ressources foncières pose problème dans la réalité de tous les jours en ce sens qu'une étude relève que seulement 13% des femmes sont propriétaires de leurs exploitations agricoles dans toute l'étendue du territoire national. L'unanimité semble être faite que cette précarité des droits fonciers des femmes est liée aux pesanteurs socioculturelles, facteurs de marginalisation des femmes, couche la plus vulnérable de la société.

Par ailleurs, et dans une perspective globale, conscients de ces différents facteurs culturels et sociétaux qui limitent les femmes rurales dans leur capacité à exploiter les ressources foncières, des projets ont été initiés à l'échelle continentale et nationale pour assurer une meilleure prise en compte des besoins des femmes rurales.

Au Sénégal, l'analyse du contexte national révèle que la thématique des droits fonciers des femmes mobilise bon nombre d'acteurs et d'organisations de la Société civile avec parfois un déficit de synergie entre les interventions sur la problématique de l'accès et du contrôle des ressources foncières par les femmes.

Prenant conscience de cette diversité d'acteurs et d'initiatives, les organisations ont discuté sur la nécessité de définir une stratégie commune et concertée de travail basée sur les priorités dégagées par les différentes dynamiques en cours. Cette concertation a débouché sur la mise en place d'une plateforme nationale dénommée Alliance Nationale Femmes et Foncier (ANFF) dont CICODEV a le privilège de coordonner.

L'ANFF regroupe diverses catégories d'acteurs partageant une vision commune des droits fonciers des femmes et œuvrant pour « un Sénégal où les hommes et les femmes sont conscients de l'importance du respect des droits des femmes en termes d'accès, de contrôle effectif, de sécurisation et de valorisation des ressources foncières et agissent en conséquence à l'horizon 2030 ».

Pour ce faire, elle s'est assignée comme objectifs (i) d'asseoir une coordination effective et une information mutuelle sur les actions et stratégies en faveur des droits fonciers des femmes ; (ii) rechercher d'avantages d'impacts des membres sur l'accès des femmes au foncier, (iii) la mutualisation des ressources des membres. L'Alliance Nationale des Femmes sur le Foncier est composée d'organisations faitières de femmes œuvrant à la base à savoir la Fédération Nationale des femmes rurales du Sénégal (FNFRS), Réseau National des Femmes Rurales du Sénégal (RNFRS), Collège des femmes du CNCR , Groupe d'Initiatives pour le Progrès Social West Africa Région ,ainsi que des organisations techniques dont les cœurs de métiers tournent autour de la recherche ,plaidoyer la formation juridique et légistique, gouvernance locale ,les changements climatiques , accompagnement des communautés locales. C'est dans cet optique qu'une étude de base (enquête KAP) est envisagée pour mesurer le niveau initial des pratiques de plaidoyer, des connaissances sur la reconnaissance des droits fonciers des femmes au Sénégal.

Cette étude fait partie de la campagne "Stand For Her Land", financée par le BMZ, qui se déroule au Sénégal, en Ouganda et en Éthiopie. Au niveau mondial, elle est dirigée par Landesa, une organisation de recherche et de plaidoyer qui s'associe à des gouvernements progressistes et à la société civile pour élaborer des lois, des politiques et des programmes favorables aux pauvres et sensibles à la dimension de genre, qui renforcent les droits fonciers des plus pauvres. La campagne est menée avec le soutien et la coopération de la Coalition internationale pour l'accès à la terre (ILC) et, au Sénégal, le travail est dirigé par CICODEV. CICODEV et Landesa recherchent actuellement des propositions d'organisations qualifiées pour mener une étude de base.

III. Justification de l'étude de base

Cette présente étude de base cherche à évaluer les pratiques de plaidoyer, des connaissances sur la reconnaissance des droits fonciers des femmes au Sénégal, afin d'avoir une situation de référence en vue de mesurer les performances du programme à la fin de la campagne de plaidoyer.

Cette masse d'informations sera utilisée aussi pour peaufiner les actions du programme tout en limitant les risques associés à l'atteinte des objectifs du programme mais aussi d'avoir les bases pour mesurer la contribution du programme aux différents changements liés à l'augmentation des connaissances et à leur utilisation en matière de plaidoyer, de lois et de pratiques foncières en vue d'une effectivité et une sécurisation des droits fonciers des femmes dans trois pays africains.

IV. Objectif de l'étude de base

L'objectif global de l'étude de base est de collecter les informations relatives aux indicateurs pratiques de plaidoyer, des connaissances sur la reconnaissance des droits fonciers des femmes afin d'avoir une situation de base qui pourra servir de référence pour mesurer les changements sur les connaissances, pratiques et les impacts induits en termes d'effectivité et de sécurisation des droits fonciers des femmes.

Les objectifs spécifiques associés à cette étude sont entre autres :

- Déterminer le niveau d'accès des femmes au foncier de manière durable et solide

- Colleter les informations relatives à la connaissance les capacités des parties prenantes en termes de formation, de génération de connaissances, de ressources pour le plaidoyer en faveur des droits fonciers des femmes
- Colleter les informations sur la connaissance du niveau engagement des communautés locales dans la reconnaissance des droits fonciers des femmes
- Colleter les informations sur le nombre de femmes élues au niveau des collectivités territoriales, conseils communaux, commissions domaniales
- Collecter les informations sur la connaissance des étapes d'un processus de plaidoyer sur le foncier
- Collecter les informations sur le nombre d'animatrices foncières, relais, membres des comités de veille et d'alerte
- Déterminer le niveau de connaissance des acteurs sur les techniques de plaidoyer sur le foncier
- Identifier les techniques et méthodes de plaidoyer sur le foncier

V. Méthodologie

5.1 Déroulement de l'étude

Les enquêtes se dérouleront au courant du mois d'août pour une durée de 45 jours dans les 25 communes concernées par l'enquête de base. Des entretiens individuels et focus groupes seront réalisées avec des informateurs clés avec un échantillon qui sera défini avec le cabinet prestataire.

Liste des communes à enquêter

Région	Commune	Population approximative par région	Population approximative par commune
Thies	Taïba Ndiaye	2 340 871	29139
	Darou khoudoss		69919
	Mboro		36238
	Gorom		
	Sangalkam		
Saint Louis	Sanar	1 180 146	
	Dialene		
	Gandiol		
	Fass		
	Dagana		
	Podor		15072
Kedougou	Bandafassy	210 719	15373
	Dinboly		8313
	Dindefelo		7347
	Dakhately		5118
Tambacounda	Dialocoto	971 660	23460
	Neteboulou		26664
	Ndoga Babacar		28741
	Koussanar		37597
Kaolack	Taiba Niasséne	1 306 304	37439
	Ndiédiene		39520
	Keur soce		36661
	Keur baka		26607
	Thiare		32119
	Wakngouna		50180
	Nioro		28256
	Guinguinéo		22277
Louga	Dahara	1152650	43434
	Louga		137587
	Linguère		20413
Fatick	Dijilor	475183	27639

Elles seront effectuées au niveau des acteurs et cibles par les enquêteurs qui seront formés pour collecter les données de base. Les **principaux indicateurs à traquer** par cette étude sont donnés par l'**annexe 1**. L'étude de base commencera par un briefing. Une journée sera consacrée à la (i) mise à niveau des enquêteurs sur les outils de collecte de données et (ii) au partage de la méthodologie et de la planification de la logistique. L'équipe examinera et discutera durant cette journée du plan de travail, du calendrier, du test du questionnaire, et des rôles et responsabilités des enquêteurs et des superviseurs d'équipe.

Les résultats de l'étude de base seront présentés aux membres de la plateforme ANFF en présence des partenaires impliqués dans la mise en œuvre. Le rapport final sera partagé par courrier électronique aux structures partenaires impliqués dans la mise en œuvre. Les résultats seront discutés et intégrés dans le dispositif de Suivi-Évaluation et de capitalisation de CICODEV pour encourager l'apprentissage et permettre la mesure de la performance.

5.2 Gestion et supervision de l'enquête

Les enquêtes seront coordonnées et supervisées par le responsable suivi évaluation de CICODEV. Il assurera sur le terrain la coordination entre les différentes équipes et la supervision des enquêteurs pour s'enquérir de l'état d'avancement des enquêtes et des problèmes rencontrés auxquels il trouvera des solutions appropriées. Il veillera à la régularité et à la qualité des enquêtes.

VI. Organisation de l'étude de base

6.1. Outils de collecte de données

CICODEV et Landesa prépareront les instruments de collecte de données suivants : l'échantillonnage va déterminer le nombre d'enquêtes structurée a mener, des discussions de groupes a mener par région et par commune, le nombre d'entretien tenu avec les acteurs gouvernementaux et les autorités locales.

1. Enquête structurée auprès des femmes rurales (nombre à estimer avec l'échantillon)
2. Guides de discussion pour les groupes de femmes rurales (nombre à estimer avec l'échantillon par région et par commune)
3. Guide d'entretien avec les hommes à travers les organisations à la base, les collectivités territoriales,
4. Guides d'entretien semi-structurés avec les acteurs gouvernementaux et les autorités locales

Le contrat actuel couvrira la collecte des données de base en 2023. Les données finales seront collectées en 2025. Nous prévoyons d'interroger les mêmes personnes à l'étape finale en utilisant les mêmes questionnaires d'enquête structurés (ou légèrement modifiés). Les méthodes et la sélection de l'échantillon pour la collecte des données de fin de projet seront déterminées après la mise en œuvre des interventions. CICODEV et Landesa superviseront et codirigeront la formation des enquêteurs et rejoindront l'équipe de supervision pour la collecte des données.

6.2. Composition, rôle et responsabilité de l'équipe

Le cabinet de recherche sélectionné est chargée de collecter les informations pour l'étude de base. Il doit superviser tous les aspects de la collecte de données, les éléments suivants

- Recrutement et gestion du personnel chargé de la collecte et de la gestion des données
- Élaborer un calendrier détaillé des enquêtes ;
- Élaborer et harmoniser la méthodologie de l'étude de base avec les partenaires de mise en œuvre ;
- Obtenir des autorisations pour la collecte de données
- Préparer la logistique de la collecte des données, y compris le transport et la préparation des communautés
- Pré-tester (pilote) les outils de collecte de données en utilisant des techniques d'entretien cognitif.

- Collaborer avec le CICODEV et Landesa sur la stratégie d'échantillonnage, la conception des instruments de collecte de données, ainsi que la révision et l'ajustement des outils après le pré-test.
- Communiquer régulièrement avec le CICODEV et Landesa, notamment par des réunions de vérification périodiques (la fréquence de ces réunions variera en fonction de la phase du projet).
- Traduire les outils de collecte de données, saisir les questionnaires dans les instruments électroniques de collecte de données et envoyer les versions finales à CICODEV et à Landesa
- La formation des collecteurs de données
- L'assurance qualité des processus sur le terrain
- Le nettoyage, la traduction et le traitement des données de l'enquête et des GF, y compris la suppression des informations permettant d'identifier les personnes et le transfert des données personnelles à CICODEV et à Landesa. Dans le cas des GF, l'entreprise doit organiser, collecter, traiter et coder les transcriptions.
 - Les langues qui seront utilisées pour la réalisation de l'enquête de base seront le français et le wolof.
- Préparer un rapport provisoire de l'étude de base avec les conclusions et recommandations ;
- Faire une restitution des résultats de l'étude à l'équipe de CICODEV, de Landesa, et aux parties prenantes ;
- Intégrer les commentaires de l'équipe de CICODEV, de Landesa, et aux parties prenantes ;
- Produire le rapport final de l'étude de base.
- Le rapport de l'étude de base sera produit en français

Le cabinet de recherche veillera à ce que toutes les activités liées à la collecte et à la gestion des données ainsi que la conduite de son personnel respectent les directives d'éthique de la recherche de CICODEV et de Landesa.

6.3. Lignes directrices pour la soumission des propositions

Les entreprises qualifiées peuvent soumettre leurs propositions par email à Michael Zaki à michaelz@landesa.org , avec copie au Dr. Caitlin Kieran à caitlink@landesa.org ; à ngone.ngom@cicodev.org ; à salioufave99@gmail.com avant le **21 juillet 2023**. Nous examinerons les soumissions au fur et à mesure que nous les recevrons.

Veillez fournir les informations suivantes

1. Un exposé des qualifications de l'entreprise pour la mission, démontrant son expertise en matière de recherche quantitative et qualitative (3 pages maximum).
2. Descriptions de projets antérieurs en rapport avec la mission, y compris les coordonnées des clients pour au moins deux projets (2 pages maximum)
3. CV de trois personnes au maximum qui dirigeraient/coordonneraient les activités et le personnel.

4. Dotation en personnel, y compris les rôles et responsabilités de chaque membre de l'équipe (directeur, coordinateur, superviseur, etc.) mentionné ci-dessus.
5. Logistique, y compris une description des personnes qui collecteront les données, de la manière dont les collecteurs de données seront sélectionnés, formés et supervisés, de la manière dont vous obtiendrez les autorisations pour la recherche, de la manière dont vous atténuez les risques et de toute autre information logistique pertinente.
6. Budget estimé (en USD), entre 18 000 et 23 500 dollars, pour la collecte des données de référence. Le budget doit inclure tous les coûts liés à la création de la base de sondage, à la formation des personnes chargées de la collecte des données, à la collecte des données (rémunération des personnes chargées de la collecte des données, hébergement, transport, repas, collations, lieux pour les discussions de groupe, etc.), au nettoyage des données, à la rédaction des rapports, à la traduction, aux besoins en personnel, aux frais de déplacement, aux frais de bureau, aux taxes, etc. Veuillez indiquer le montant du budget qui doit être transféré avant le début de la collecte des données. Les fonds restants seront transférés après l'approbation par Landesa des produits livrables, y compris les questionnaires finaux, les manuels de formation, les ensembles de données et les rapports.

Processus de sélection

Landesa et CICODEV évalueront les propositions sur la base de l'alignement avec les objectifs de la recherche, de la valeur technique de l'évaluation proposée et des qualifications de l'équipe de collecte de données proposée en utilisant les critères suivants :

- Basé au Sénégal avec une expérience sur les droits fonciers
- Compréhension des questions de genre et de la manière d'appliquer l'optique de genre dans la recherche
- Mérite technique et qualifications de l'équipe
- Rapport qualité-prix

Au cours du processus d'évaluation, les candidats peuvent être contactés par CICODEV ou Landesa, au nom du comité d'évaluation, pour obtenir des informations plus détaillées.

Annexe 1 : Listing des indicateurs à traquer

Enoncés des Objectifs	Indicateurs
Objectif spécifique 2 : Renforcer les capacités des parties prenantes en termes de formation, de génération de connaissances, de ressources pour le plaidoyer en faveur des droits fonciers des femmes	Augmentation du nombre d'acteurs du gouvernement engagés sur les DFF
	Augmentation du nombre d'acteurs du gouvernement sensibilisés sur les DFF
	Augmentation du nombre de femmes rurales qui utilisent les connaissances acquises en faveur des DFF
	Augmentation du nombre de femmes rurales sensibilisées sur les DFF
Résultat 2. : Les femmes des communautés cibles du projet ont renforcé leurs compétences et leurs connaissances sur les DFF	Au moins, 20% des femmes des communautés cibles ont une parfaite connaissance de la législation en matière foncière au Sénégal, de leurs droits fonciers et des procédures d'obtention d'actes administratifs par rapport à la référence
Produit 2.2.3: Les connaissances des femmes rurales sont améliorées en faveur des droits fonciers des femmes	Augmentation du nombre de femmes avec les connaissances améliorées sur les droits fonciers des femmes
Produit 2.4. Les connaissances en matière de droits fonciers des femmes sont générées par les acteurs	Nombre de connaissance en matière de DFF générées par les acteurs
Objectif spécifique 3 : Engager les communautés locales dans la réalisation des DFF	Réduction d'au moins 20% des pratiques illégales (prêt, location, achat) entreprises par les femmes pour accéder aux fonciers par rapport à la référence
	Augmentation de 20% du nombre de femmes présentes dans les instances de décision (conseil municipal, commission domaniale) par rapport à la référence
Résultat 3 : L'accès ; le contrôle des femmes à la terre sont renforcés	D'ici à la fin du projet, au moins 10 000 femmes cibles du projet accèdent et contrôlent leur foncier par rapport à la référence
Produit 3.1. : Des actions de plaidoyer sur les droits fonciers des femmes (accès, contrôle, valorisation, sécurisation des terres) sont menées au niveau local pour un changement de comportements culturel et social	Au moins 10 000 femmes des communautés du projet obtiennent des délibérations par rapport à la référence (ventilé par genre, âge)
	Au moins 50% des communautés cibles du projet sont sensibilisées et éduquées sur les droits fonciers des femmes au niveau local d'ici à la fin du projet
Produit 3.2: Des actions de plaidoyer sont menées portant sur les droits fonciers des femmes (accès, control, sécurisation et valorisation) au niveau national et international pour un changement de comportements et de normes (textes juridiques discriminatoires)	Au moins 50% des acteurs nationaux et internationaux cibles du projet sont sensibilisés et éduqués sur les droits fonciers des femmes d'ici à la fin du projet